



SPL PYRENEES ORIENTALES AMENAGEMENT

MODELE DE RAPPORT ANNUEL DU MANDATAIRE

M. Michel COSTE représentant de la commune de Céret

Exercice 2022

Le 16 mai 2023

Contexte :

Conformément à l'article L. 1524-5¹ du Code général des collectivités territoriales (CGCT), un rapport est présenté devant l'organe délibérant par les membres *du conseil d'administration ou de l'assemblée spéciale* de la société représentant la collectivité ou le groupement actionnaire au sein de la société PYRENEES ORIENTALES AMENAGEMENT.

Ce rapport a pour objectif de donner aux membres de l'organe délibérant une information complète sur l'entreprise, de nature à assurer la transparence de son fonctionnement et permettre son contrôle.

¹ L'article L. 1524-5 alinéa 14 du CGCT rappelle : « les organes délibérants des collectivités territoriales ou de leurs groupements actionnaires se prononcent, après un débat, sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration ou au conseil de surveillance. Ce rapport, dont le contenu est précisé par décret, comporte des informations générales sur la société, notamment sur les modifications des statuts, des informations financières, le cas échéant consolidées, ainsi que les éléments de rémunération et les avantages en nature de leurs représentants et des mandataires sociaux. Lorsque ce rapport est présenté à l'assemblée spéciale, celle-ci en assure la communication immédiate aux organes délibérants des collectivités et groupements qui en sont membres, en vue du débat mentionné au présent alinéa ».

SOMMAIRE

I. Présentation de l'Epl.....	5
I.1 - Informations générales.....	5
I.2 - Historique.....	5
I.3 - Objet social – Domaines d'activité.....	6
I.4 - Répartition du capital social.....	7
I.5 - La gouvernance.....	8
II. Principales activités, opérations de l'année écoulée et situation financière de l'Epl 10	
II.1 - Principales activités et opérations de l'année.....	10
II.2 - Situation financière de l'EPL.....	11
II.3 - Présentation du chiffre d'affaires.....	12
<i>Répartition du chiffre d'affaires par secteur d'activité.....</i>	<i>12</i>
II.4 - Perspectives de développement.....	12
III. Etat des relations entre la collectivité ou le groupement actionnaire et l'Epl	13
III.1 - Contrats signés en 2022 par l'EPL.....	13
III.2 - Avances en compte courant consenties à l'EPL.....	14
III.3 - Garanties d'emprunt consenties à l'EPL.....	15
III.4 - Aides octroyées au titre du développement économique.....	16
III.5 - Autres concours financier consentis à l'EPL.....	17
IV. Evolutions statutaires et de l'actionariat intervenues dans l'année	17
IV.1 - Evolutions statutaires.....	17
<i>a - Présentation des modifications statutaires intervenues dans l'année.....</i>	<i>17</i>
<i>b - Historique des 5 dernières années.....</i>	<i>17</i>
IV.2 - Evolutions de l'actionariat.....	17
<i>a - Composition de l'actionariat et évolution au cours de l'année.....</i>	<i>17</i>
<i>b - Opérations ayant modifié l'actionariat au cours de l'année.....</i>	<i>18</i>
<i>c - Historique des 5 dernières années.....</i>	<i>19</i>
V. Bilan de gouvernance.....	19
V.1 - Réunions du conseil d'administration.....	20
V.2 - Réunions de l'assemblée spéciale (le cas échéant).....	20
V.3 - Réunions de l'assemblée générale.....	20
V.4 - Informations sur la rémunération des représentants de la collectivité ou du groupement actionnaire, mandataires sociaux.....	20
V.5 - Principaux risques et contrôles dont fait l'objet la société.....	21
<i>a - Principaux risques et incertitudes.....</i>	<i>21</i>
<i>b - Contrôle interne.....</i>	<i>21</i>
<i>c - Contrôles externes.....</i>	<i>21</i>
V.6 - Contrôle analogue.....	21

Précision sur le secret des affaires :

Par application de l'article L.151-1 du code de commerce, est protégée au titre du secret des affaires toute information répondant aux critères suivants :

- Elle n'est pas, en elle-même ou dans la configuration et l'assemblage exacts de ses éléments, généralement connue ou aisément accessible pour les personnes familières de ce type d'informations en raison de leur secteur d'activité ;
- Elle revêt une valeur commerciale, effective ou potentielle, du fait de son caractère secret ;
- Elle fait l'objet de la part de son détenteur légitime de mesures de protection raisonnables, compte tenu des circonstances, pour en conserver le caractère secret.

Précision sur la notion d'informations confidentielles :

Conformément aux articles L.225-37 (conseil d'administration) du code de commerce, les administrateurs sont tenus à la discrétion concernant les informations présentant un caractère confidentiel et données comme telles par le Président du conseil d'administration.

I. PRESENTATION DE L'EPL

I.1 - Informations générales

DENOMINATION	SPL PYRENEES ORIENTALES AMENAGEMENT
DATE DE CREATION	21/06/2010
ADRESSE DU SIEGE SOCIAL	Hôtel du Département des Pyrénées Orientales – Quai Sadi Carnot – 66000 PERPIGNAN
ORGANISATION DE LA GOUVERNANCE	Société à conseil d'administration
NOM DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION / PDG	Mme HERMELINE MALHERBE
NOMBRE DE SALARIES	10 ; représentant 6.5 ETP

I.2 - Historique

◆ Les faits marquants

A compter des années 2000, la Commission Européenne, confortée par la jurisprudence, a souligné le non-respect par les collectivités territoriales françaises des principes de liberté du commerce et de mise en concurrence à l'occasion des concessions d'aménagement accordées aux SEM. Dès lors, il convenait que préalablement à tout contrat, les collectivités soumettent les SEM aux règles de publicité et mise en concurrence.

C'est dans ce contexte qu'ont d'abord été créées en 2006 les SPLA (société publique locale d'aménagement). Ces sociétés à actionnariat uniquement publique sont exonérées de publicité et mise en concurrence dans leurs relations avec leurs collectivités actionnaires. Ce sont des organismes dits « in-house ». L'expérience ayant été concluante, il y a eu généralisation du statut à tous les domaines d'activité, avec la création des SPL (sociétés publiques locales). Le Département des Pyrénées Orientales a fait le choix de compléter le champs d'intervention de la SEM Roussillon Aménagement, par la création de la SPLA Pyrénées Orientales Aménagement, dès 2010, transformée en SPL en 2012.

◆ Les impacts positifs locaux, économiques et sociaux de l'EPL sur son territoire

Depuis sa création, Pyrénées Orientales Aménagement est progressivement montée en puissance.

Son champ d'intervention historique porte sur des projets d'aménagement. La SPL a ainsi permis l'émergence d'une dizaine de concessions d'aménagement réparties sur l'ensemble du territoire départemental. Elle a aussi poursuivi le travail engagé par Roussillon Aménagement sur l'Espace Entreprise Méditerranée, en réalisant toute la requalification de cette zone d'activité économique.

Ce travail d'aménagement, qu'il concerne la création d'habitats, ou la viabilisation de terrains pour les entreprises et artisans, d'une part, permet la première accession à la propriété de ménages modestes et d'autre part, favorise l'ancrage territorial et le développement économique local.

Eu égard aux enjeux actuels de foncier et de préservation de l'environnement, la SPL inscrit toutes ses nouvelles réflexions dans une démarche de sobriété foncière.

La SPL est également très présente sur les opérations de construction/réhabilitation d'équipements ou de bâtiments publics. Très souple de par sa structure, elle sait proposer une organisation adaptée et performante pour accompagner des projets de différents ampleurs (par exemple : construction de la cuisine centrale 2.0 pour le compte de l'UDSIS, construction de collèges pour le compte du Département, extension d'école, rénovation thermique de bâtiments ...).

Là encore, la SPL apporte par son expertise au service des collectivités locales, maîtres d'ouvrage des opérations, les compétences nécessaires à la mise en place de projets visant à améliorer les services, les capacités et/ou conditions d'accueil des populations. Elle se place au cœur de sa vocation en matière de solidarité et de cohésion territoriale.

Soucieuse d'accompagner ses collectivités actionnaires dans leur engagement en matière de développement durable, la SPL intervient également sur les enjeux de solarisation photovoltaïque de bons nombres de bâtiments, en réalisant des études d'opportunité technico-financière et le suivi de la mise en place des projets.

Enfin, la SPL mène des études pré-opérationnelles de projet, ainsi que des études prospectives au niveau du territoire départemental pour éclairer les maîtres d'ouvrages sur leurs prises de décision ou les nécessaires anticipations concernant des enjeux majeurs pour le territoire, tels que la sécurisation de l'approvisionnement en eau potable, la rénovation énergétique des collèges, etc.

Sur les quatre dernières années, les investissements injectés sur le territoire au titre des concessions ou pour le compte des collectivités se montent à 13,4M€ HT de travaux.

I.3 - Objet social – Domaines d'activité

OBJET SOCIAL et DOMAINES D'ACTIVITE :

La société a pour objet de mener des actions ou opérations d'aménagement, de réaliser des études prospectives et pré-opérationnelles sur l'utilisation de l'espace départemental et sur l'aménagement du territoire ayant pour finalité :

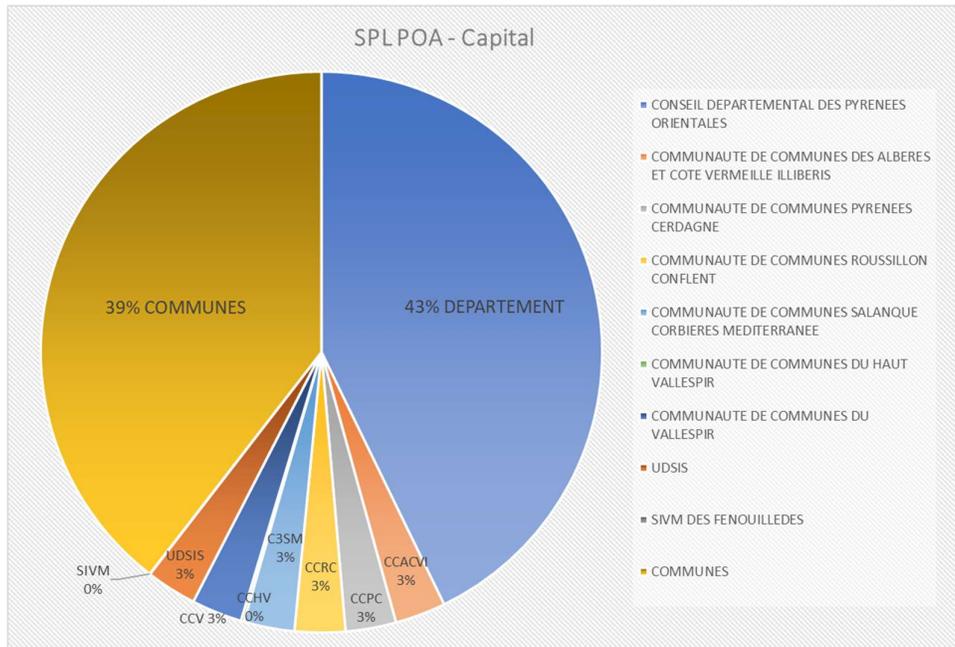
- De mettre en œuvre un projet urbain ou une politique locale de l'habitat,
- D'organiser le maintien, l'extension ou l'accueil d'activités économiques et dans ce cadre, de procéder à des études et à la réalisation d'opérations d'aménagement et de développement économique,
- De favoriser le développement des loisirs et du tourisme et à cet effet, de réaliser des études et de procéder à la réalisation d'opérations d'équipement touristique,
- De réaliser des équipements collectifs, notamment d'étudier et de réaliser des collèges, ports et voiries départementales,
- De lutter contre l'insalubrité,
- De permettre le renouvellement urbain,
- De sauvegarder ou mettre en valeur le patrimoine bâti ou non bâti et les espaces naturels,
- De mener des opérations de construction,
- D'exploiter des services publics à caractère industriel et commercial,
- D'exercer toutes autres activités d'intérêt général.

La société pourra également se voir confier les études et la réalisation en vue de la construction et de la gestion des équipements et infrastructures liés au développement des énergies renouvelables et à l'utilisation rationnelle de l'énergie.

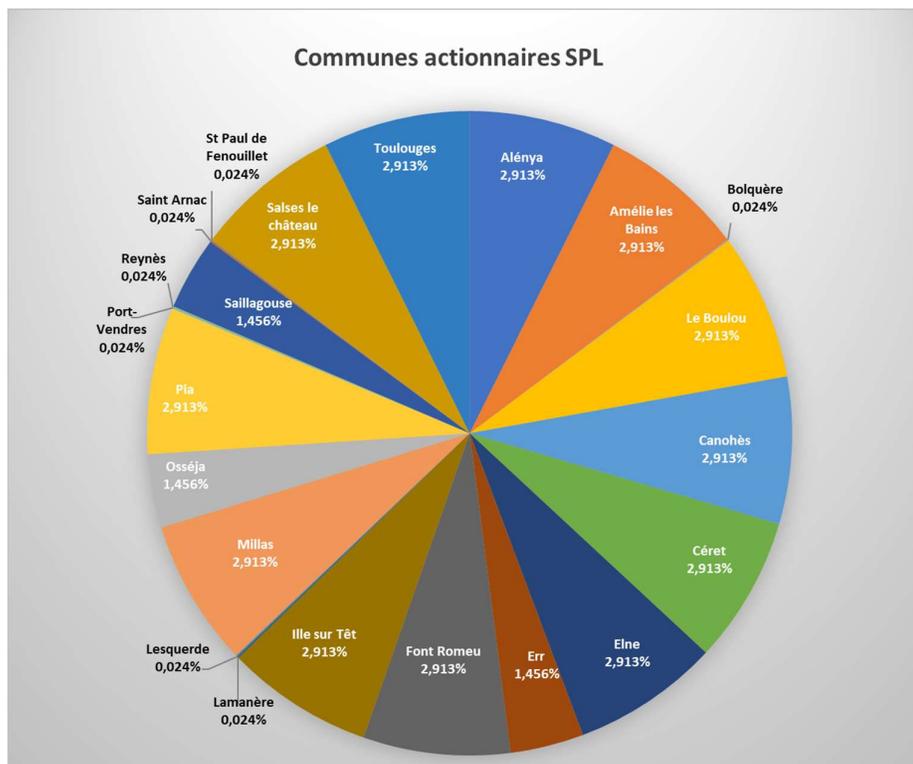
Elle pourra aussi se voir confier des missions d'études et de réalisation, en vue d'opérations d'investissement en faveur d'entreprises de services marchands nécessaires aux besoins de la

population en milieu rural pour des raisons de solidarité territoriale et de promotion des solidarités et de la cohésion territoriale, lorsque l'initiative privée est défaillante ou absente, elle pourra se voir confier des actions en vue de l'étude et de la réalisation d'opérations d'aménagement sous forme de zones résidentielles ou d'activités ainsi que d'entretien et d'aménagement de l'espace rural, et d'opérations en vue de développement économique.

I.4 - Répartition du capital social



Détail des communes actionnaires





I.5 - La gouvernance

Composition du conseil d'administration et représentants à l'assemblée générale des actionnaires

ACTIONNAIRES	Actions	Capital	%	Représentant CA	Nomination	Représentant ASC	Censeurs	Représentant AG
Département des Pyrénées Orientales	17 635	176 350	42,803%	M. M. GARCIA	2021			M. M. GARCIA
				M. N. GARCIA	2021			M. N. GARCIA
				Mme MALHERBE	2021			Mme MALHERBE
				M. PETIT	2021			M. PETIT
				Mme ROLLAND	2021			Mme ROLLAND
COM COM ALBERES ET COTE VERMEILLE ILLIBERIS	1 200	12 000	2,913%			M. PLA	M. PLA	M. PLA
COM COM DU VALLESPIR	1 200	12 000	2,913%			M. GATOUNES	M. GATOUNES	M. GATOUNES
COM COM ROUSSILLON CONFLENT	1 200	12 000	2,913%			M. GARSOU	M. GARSOU	M. GARSOU
COM COM PYRENEES CERDAGNE	1 200	12 000	2,913%			M. ARMENGOL	M. ARMENGOL	M. ARMENGOL
COM COM SALANQUE CORBIERES MEDITERRANEE	1 200	12 000	2,913%			M. LANFRANCHI	M. LANFRANCHI	M. LANFRANCHI
COM COM DU HAUT VALLESPIR	75	750	0,182%			M. FERRER	M. FERRER	M. FERRER
UDSIS	1 200	12 000	2,913%	Mme SADOURNY	2021	Mme SADOURNY		Mme SADOURNY
SIVM DES FENOUILLEDES	10	100	0,024%			M. DIAZ	M. DIAZ	M. DIAZ
ALENYA	1 200	12 000	2,913%	M. MAGDALOU	2021	M. MAGDALOU		M. MAGDALOU
AMELIE	1 200	12 000	2,913%			M. BONET	M. BONET	M. BONET
BOLQUERE	10	100	0,024%			M. BAUDET	M. BAUDET	M. BAUDET
CANOHES	1 200	12 000	2,913%	M. FOURCADE	2021	M. FOURCADE		M. FOURCADE
CERET	1 200	12 000	2,913%	M. COSTE	2021	M. COSTE		M. COSTE
ELNE	1 200	12 000	2,913%			M. WATTIER	M. WATTIER	M. WATTIER
ERR	600	6 000	1,456%	M. PEYRATO	2021	M. PEYRATO		M. PEYRATO
FONT ROMEU	1 200	12 000	2,913%			M. DESCLAUX	M. DESCLAUX	M. LUNEAU
ILLE SUR TET	1 200	12 000	2,913%	M. DOMENECH	2021	M. DOMENECH		M. DOMENECH
LAMANERE	10	100	0,024%			Mme JUANOLE	Mme JUANOLE	Mme JUANOLE
LE BOULOU	1 200	12 000	2,913%			M. COMES	M. COMES	M. COMES
LESQUERDE	10	100	0,024%			M. BARTHES	M. BARTHES	M. BARTHES
MATEMALE	10	100	0,024%			M. GARCIA	M. GARCIA	M. GARCIA
MILLAS	1 200	12 000	2,913%			M. GARSOU	M. GARSOU	M. GARSOU
OSSEJA	600	6 000	1,456%			M. CIURANA	M. CIURANA	M. CIURANA
PIA	1 200	12 000	2,913%			M. PALMADE	M. PALMADE	M. PALMADE
PORT VENDRES	10	100	0,024%			M. MARTY	M. MARTY	M. MARTY
REYNES	10	100	0,024%			M. GATOUNES	M. GATOUNES	M. GATOUNES
SAILLAGOUSE	600	6 000	1,456%			M. ARMENGOL	M. ARMENGOL	M. ARMENGOL
SAINT ARNAC	10	100	0,024%			M. CALVET	M. CALVET	M. CALVET
SAINT PAUL DE FENOUILLET	10	100	0,024%			M. BAYONA	M. BAYONA	M. BAYONA
SALSES LE CHÂTEAU	1 200	12 000	2,913%	M. GIBERT	2021	M. GIBERT		M. GIBERT
TOULOUGES	1 200	12 000	2,913%			M. BARTHE	M. BARTHE	M. BARTHE
TOTAL	41 200	412 000	100%					

II. PRINCIPALES ACTIVITES, OPERATIONS DE ECOULEE ET SITUATION FINANCIERE DE L'EPL

II.1 - Principales activités et opérations de l'année

Les principales activités de Pyrénées Orientales Aménagement sur l'année 2022 ont été :

◆ Pour les concessions d'aménagement

La société gère 9 concessions d'aménagement : 6 lotissements et 3 zones d'activités économiques.

Concernant les zones d'aménagement d'habitats, et toujours poussées par l'effet « post covid », les ventes de terrains ont maintenu en 2022 le dynamisme observé en 2021. A noter toutefois, que compte tenu des nouvelles contraintes environnementales imposant des temps d'études préalables toujours plus importants, combinées à des objectifs de sobriété foncière, les stocks de terrains disponibles sur les concessions diminuent très fortement.

Concernant les zones d'activités économiques, les premières ventes de terrains ont pu être réalisées en 2022 sur la ZAE du Sègre (communes de Err et Saillagouse)

La concession du quartier Gare de Céret a dû être abandonnée, engendrant un manque à gagner pour la société de 134 500€ de rémunérations. Un avenant de résiliation à la concession a été signé, venant clôturer l'opération.

La concession d'Osséja a subi 6 mois de retard pour des raisons extérieures à la société.

Les travaux de la ZAE d'Ille sur Têt ont pu être achevés intégralement en 2022. Les premiers terrains seront commercialisés dès 2023.

La ZAE de Millas, compte tenue de la réduction des surfaces cessibles (impact PGRI) est toujours en recherche de financements pour trouver un équilibre économique.

Au total, les ventes des concessions d'aménagement (habitat + zones d'activités) ont représenté près de 4.6 M€ de chiffre d'affaires, contre 5,4 M€ en 2021

◆ Pour les mandats

En 2022, les activités sous mandats de la SPL commencent à se heurter à des difficultés d'ordre économique.

Pour les mandats de construction en maîtrise d'ouvrage déléguée, la SPL a notamment :

- Poursuivi ses missions pour les constructions d'un collège (CD66) et d'une cuisine centrale (UDSIS)
- Démarré la mission de réhabilitation du centre de voile de St Cyprien (UDSIS) ; cette opération a dû toutefois être complètement remaniée par le maître d'ouvrage pour des raisons d'inadéquation entre investissements et durée d'autorisation d'occupation temporaire
- Réalisé le suivi des travaux d'installation d'une base nautique à Villeneuve de la Raho (UDSIS)
- Initié la mission de réhabilitation d'une salle de sport (Le Boulou)
- Achevée la réalisation d'un giratoire commun à deux opérations de concession (Ille sur Têt)
- Initié la mission de construction d'une école maternelle (Reynès)
- Engagé la rénovation d'une résidence seniors à Saint Paul de Fenouillet
- Engagé la réhabilitation du centre pleine nature (Arles sur Tech)
- Engagé l'opération de mise en place de structures modulaires sur le port de Port-Vendres
- A noter que eu égard à la forte augmentation de certains matériaux, la mission pour l'installation d'équipements photovoltaïques sur certains collèges a dû être abandonnée

par le maître d'ouvrage en 2022. L'intérêt demeure toutefois concrétisé dès lors que les conditions économiques et règlementaires

Pour les mandats d'études, la SPL a principalement :

- Achevé, pour le compte du Département, l'étude stratégique ayant abouti à la création de la SPL TRIO,
- Poursuivi l'étude en vue de la préfiguration d'un syndicat de sécurisation de la production d'eau potable à l'échelle départementale
- Poursuivi les études préalables à la définition d'un schéma directeur de la performance énergétique des 30 collèges publics du Département
- Réalisé une étude pré-opérationnelle pour la rénovation du centre équestre de Saint Cyprien
- Réalisé une étude pré-opérationnelle pour des projets communaux de réhabilitation pour la commune de Matemale
- Réalisé une étude pré-opérationnelle pour la rénovation d'un bâtiment pour accueillir une maison des activités de pleine nature pour la commune de Lamanère
- Réalisé une étude pré-opérationnelle pour l'aménagement d'une salle polyvalente pour la commune de Lesquerde
- Réalisé une étude pré-opérationnelle pour l'aménagement urbain autour d'une halle photovoltaïque pour la commune de Saint Arnac

II.2 - Situation financière de l'EPL

Chiffres clés

CHIFFRE D'AFFAIRES NET *	5 368 896
PRODUITS D'EXPLOITATION **	7 501 259
CHARGES D'EXPLOITATION	7 251 477
CHARGES SALARIALES	443 510
BENEFICE / PERTE	125 932
CAPITAUX PROPRES	1 099 873
SITUATION DE TRESORERIE (au 31/12/22)	3 888 801
NIVEAU D'ENDETTEMENT (Emprunts et dettes financières)	4 904 656

*Le chiffre d'affaires est constitué des ventes de terrains des concessions et des rémunérations de mandats.

**Les produits d'exploitation sont composés, en plus de ce chiffre d'affaires, des rémunérations sur concessions, des reprises sur provisions, de la variation du coût de la production stockée (ensemble des coûts d'aménagement des terrains diminués du coût de revient des terrains vendus sur l'année) et d'une écriture comptable liée aux boni de fin de concessions.

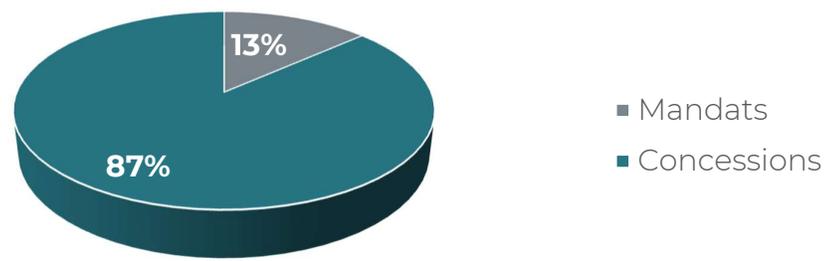
Le bilan et le compte de résultat simplifiés sont annexés au présent rapport.

II.3 - Présentation du chiffre d'affaires

Répartition du chiffre d'affaires par secteur d'activité

	SOCIETE / MANDATS	CONCESSIONS	TOTAL
CHIFFRE D'AFFAIRES	721 937	4 646 959	5 368 896
RESULTAT NET	125 932	0	

Chiffre d'affaires par activité



II.4 - Perspectives de développement

Les perspectives d'évolution de la SPL s'inscrivent dans un contexte qui se durcit tant au niveau économique, que règlementaire et environnemental.

Sur le volet de l'aménagement, les principes d'aménagement déployés ces dernières décennies sont révolus, et la SPL s'inscrit résolument dans une stratégie de sobriété foncière et d'habitats repensés. Cette évolution doit toutefois s'accompagner d'un changement des modes de vies et nécessitera sans doute plusieurs années pour emporter l'adhésion des populations, avec aujourd'hui dans l'ensemble, des demandes toujours tournées vers un habitat individuel avec terrain.

La réglementation avec notamment la publication de la loi Climat et Résilience et l'objectif de Zéro Artificialisation Nette ainsi que les limitations liées au risque inondation conduisent à une rareté foncière qui se fera plus prégnante chaque année

Enfin les normes environnementales d'une exigence croissante, rallongent considérablement les études pré-opérationnelles des projets,

Sur le volet constructif, l'inflation observée ces dernières années, couplée à l'augmentation des taux bancaires, pèse lourdement sur les donneurs d'ordre de la SPL, et certains projets ont dû être abandonnés ou revus à la baisse, quand d'autres prennent du retard.

Dans ce contexte de resserrement des possibles, tant sur le plan économique que règlementaire, la SPL, de par ses savoir-faire et son agilité structurelle et organisationnelle

constitue plus que jamais, le partenaire des collectivités pour accompagner et s'adapter aux changements de paradigme afin de permettre la poursuite des projets.

C'est avec cette volonté de toujours mieux servir ses collectivités membres que la SPL a engagé la mise à jour de son Plan d'Evolution Stratégique.

III. ETAT DES RELATIONS ENTRE LA COLLECTIVITE OU LE GROUPEMENT ACTIONNAIRE ET L'EPL

III.1 - Contrats signés en 2022 par l'EPL

OBJET	Mandat complémentaire - Etudes préalables pour la création d'un syndicat de sécurisation et de production d'eau potable à l'échelle départementale pour le Conseil Départemental des Pyrénées Orientales
MONTANT	159 859€ HT
DATE	01/01/2022
LE CAS ECHEANT, SECTEUR D'ACTIVITE	Mandat
OBJET	Rénovation électrique de la résidence Pierre Brossolette pour la commune de Saint Paul de Fenouillet
MONTANT	15 900€ HT
DATE	13/01/2022
LE CAS ECHEANT, SECTEUR D'ACTIVITE	Mandat
OBJET	Etudes pré-opérationnelles pour les projets communaux de réhabilitation pour la commune de Matemale
MONTANT	14 065€ HT
DATE	02/02/2022
LE CAS ECHEANT, SECTEUR D'ACTIVITE	Mandat
OBJET	Rénovation du Centre Sud Canigo Sports et Pleine Nature pour la communauté de communes du Haut Vallespir
MONTANT	39 400€ HT
DATE	01/04/2022
LE CAS ECHEANT, SECTEUR D'ACTIVITE	Mandat

Envoyé en préfecture le 04/10/2023

Reçu en préfecture le 04/10/2023

Publié le

ID : 066-216600494-20230920-DCM1372023-DE



OBJET	Etudes et réalisation pour la rénovation d'un bâtiment en maison pour les activités de pleine nature et les patrimoines locaux pour la commune de Lamanère
MONTANT	55 725€ HT
DATE	10/03/2022
LE CAS ECHEANT, SECTEUR D'ACTIVITE	Mandat

OBJET	Etudes pré-opérationnelles pour l'aménagement d'une salle polyvalente pour la commune de Lesquerde
MONTANT	5 015€ HT
DATE	20/05/2022
LE CAS ECHEANT, SECTEUR D'ACTIVITE	Mandat

OBJET	Etudes et réalisation pour l'aménagement urbain autour d'une halle photovoltaïque pour la commune de Saint Arnac
MONTANT	11 650€ HT
DATE	23/05/2022
LE CAS ECHEANT, SECTEUR D'ACTIVITE	Mandat

OBJET	Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation du pôle nautique et de pleine nature Agly Fenouillèdes pour le Conseil Départemental des Pyrénées Orientales
MONTANT	175 035€ HT
DATE	25/10/2022
LE CAS ECHEANT, SECTEUR D'ACTIVITE	Mandat

III.2 - Avances en compte courant consenties à l'EPL

OBJET	NEANT
MONTANT	
DATE	
LE CAS ECHEANT, SECTEUR D'ACTIVITE	

III.3 - Garanties d'emprunt consenties à l'EPL

OBJET	Concession Els Vivers à Millas – garantie d'emprunt foncier
MONTANT AU 31/12/2022	131 166€
DATE DE FIN DE GARANTIE	01/05/2023
GARANT	CEGC

OBJET	Concession La Teulère à Salses le Château – garantie d'emprunt foncier
MONTANT AU 31/12/2022	227 158€
DATE DE FIN DE GARANTIE	05/10/2023
GARANT	CD66

OBJET	Concession La Teulère à Salses le Château – garantie d'emprunt travaux
MONTANT AU 31/12/2022	331 126€
DATE DE FIN DE GARANTIE	05/07/2023
GARANT	CD66

OBJET	Concession La Caseta à Ille sur Têt – garantie d'emprunt foncier
MONTANT AU 31/12/2022	109 400€
DATE DE FIN DE GARANTIE	05/10/2023
GARANT	CD66

OBJET	Concession La Caseta à Ille sur Têt – garantie d'emprunt travaux
MONTANT AU 31/12/2022	246 088€
DATE DE FIN DE GARANTIE	05/03/2023
GARANT	CD66

OBJET	Concession La Caseta à Ille sur Têt – garantie d'emprunt foncier
MONTANT AU 31/12/2022	451 440€
DATE DE FIN DE GARANTIE	01/08/2030
GARANT	CD66 (80%) – CEGC (20%)

Envoyé en préfecture le 04/10/2023

Reçu en préfecture le 04/10/2023

Publié le

Recevoir
Levraut

Publié le
ID : 066-216600494-20230920-DCM1372023-DE

OBJET	Concession La Rasclose au Boulou - garantie d'emprunt travaux
MONTANT AU 31/12/2022	140 196€
DATE DE FIN DE GARANTIE	05/04/2023
GARANT	CD66

OBJET	Concession ZAE à Ille sur Têt – garantie d'emprunt foncier
MONTANT AU 31/12/2022	180 974€
DATE DE FIN DE GARANTIE	17/09/2024
GARANT	Communauté de communes Roussillon Conflent (45%)

OBJET	Concession ZAE à Ille sur Têt – garantie d'emprunt travaux
MONTANT AU 31/12/2022	316 704€
DATE DE FIN DE GARANTIE	22/03/2026
GARANT	Communauté de communes Roussillon Conflent (45%)

OBJET	Concession ZAE du Sègre – garantie d'emprunt travaux Crédit Coopératif
MONTANT AU 31/12/2022	651 859€
DATE DE FIN DE GARANTIE	05/05/2025
GARANT	Communauté de communes Pyrénées Cerdagne (40%) - CEGC (40%)

OBJET	Concession ZAE du Sègre – garantie d'emprunt travaux Caisse d'Epargne Languedoc Roussillon
MONTANT AU 31/12/2022	780 000€
DATE DE FIN DE GARANTIE	25/05/2024
GARANT	Communauté de communes Pyrénées Cerdagne (40%) - CEGC (40%)

III.4 - Aides octroyées au titre du développement économique

OBJET	NEANT
MONTANT	
DATE	



III.5 - Autres concours financier consentis à l'EPL

OBJET	Subvention du Conseil Départemental refacturée par Roussillon Aménagement pour la réalisation d'un PES
MONTANT	2 500€
DATE	17/02/2022

OBJET	Subvention de la Banque des Territoires refacturée par Roussillon Aménagement pour la réalisation d'un PES
MONTANT	4 662 €
DATE	13/01/2022

IV. EVOLUTIONS STATUTAIRES ET DE L'ACTIONNARIAT INTERVENUES DANS L'ANNEE

IV.1 - Evolutions statutaires

a - Présentation des modifications statutaires intervenues dans l'année

DATE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE	NEANT
OBJET DE LA MODIFICATION	

b - Historique des 5 dernières années

DATE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE	09/07/2018
OBJET DE LA MODIFICATION	Modifications statutaires : modification de l'objet social

IV.2 - Evolutions de l'actionnariat

a - Composition de l'actionnariat et évolution au cours de l'année

ACTIONNAIRE	01/01/2022			31/12/2022		
	NBRE ACTIONS	MONTANT EN CAPITAL	%	NBRE ACTIONS	MONTANT EN CAPITAL	%
DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES	17 115	171 150	41,54%	17 635	176 350	42.80%
COMMUNAUTES DE COMMUNES ET AUTRES						
COM COM ALBERES COTE VERMEILLE ILLIBERIS	1 200	12 000	2,91%	1 200	12 000	2,91%
COM COM PYRENEES CERDAGNE	1 200	12 000	2,91%	1 200	12 000	2,91%
COM COM ROUSSILLON CONFLENT	1 200	12 000	2,91%	1 200	12 000	2,91%
COM COM SALANQUE CORBIERES MEDITERRANEE	1 200	12 000	2,91%	1 200	12 000	2,91%
COM COM DU VALLESPER	1 200	12 000	2,91%	1 200	12 000	2,91%
COM COM DU HAUT VALLESPER	75	750	0,18%	75	750	0,18%
UDSIS	1 200	12 000	2,91%	1 200	12 000	2,91%
SIVM DES FENOUILLEDES				10	100	0,02%
COMMUNES						
ALENYA	1 200	12 000	2,91%	1 200	12 000	2,91%
AMELIE LES BAINS PALALDA	1 200	12 000	2,91%	1 200	12 000	2,91%
BOLQUERE				10	100	0,02%
LE BOULOU	1 200	12 000	2,91%	1 200	12 000	2,91%
CANOHES	1 200	12 000	2,91%	1 200	12 000	2,91%
CERET	1 200	12 000	2,91%	1 200	12 000	2,91%
ELNE	1 200	12 000	2,91%	1 200	12 000	2,91%
ERR	600	6 000	1,46%	600	6 000	1,46%
FONT ROMEU	1 200	12 000	2,91%	1 200	12 000	2,91%
ILLE SUR TET	1 200	12 000	2,91%	1 200	12 000	2,91%
LATOIR DE CAROL	600	6 000	1,46%			
LAMANERE				10	100	0,02%
LESQUERDE				10	100	0,02%
MATEMALE				10	100	0,02%
MILLAS	1 200	12 000	2,91%	1 200	12 000	2,91%
OSSEJA	600	6 000	1,46%	600	6 000	1,46%
PIA	1 200	12 000	2,91%	1 200	12 000	2,91%
PORT-VENDRES				10	100	0,02%
REYNES	10	100	0,02%	10	100	0,02%
SAILLAGOUSE	600	6 000	1,46%	600	6 000	1,46%
SAINT ARNAC			0,02%	10	100	0,02%
SAINT PAUL DE FENOUILLET			0,02%	10	100	0,02%
SALSLES LE CHATEAU	1 200	12 000	2,91%	1 200	12 000	2,91%
TOULOUGES	1 200	12 000	2,91%	1 200	12 000	2,91%
TOTAL	41 200	412 000	100%	41 200	412 000	100%

b - Opérations ayant modifié l'actionnariat au cours de l'année

DATE DE L'OPERATION	NATURE DE L'OPERATION	MODALITES DE L'OPERATION
03/05/2022	Cession d'actions par le Département	Vente de 40 actions pour un montant de 400€ aux communes de St Paul de Fenouillet, Lamanère, Bolquère et Lesquerde
03/05/2022	Achat d'actions par le Département	Acquisitions de 600 actions pour un montant de 6 000€ à la commune de Latour de Carol
11/10/2022	Cession d'actions par le Département	Vente de 50 actions pour un montant de 500€ aux communes de Matemale, St Arnac, Port-Vendres et Clairac et au SIVM des Fenouillèdes
11/10/2022	Achat d'actions par le Département	Acquisitions de 600 actions pour un montant de 6 000€ à la commune de Saillagouse
06/12/2022	Cession d'actions par le Département	Vente de 225 actions pour un montant de 2 250€ aux communautés de communes Sud Roussillon, Conflent Canigo et Pyrénées Catalanes

Certaines de ces opérations n'étant pas finalisées au 31/12/2022, elles n'ont pas été reportées dans le tableau de l'actionnariat ci-dessus.

c - Historique des 5 dernières années

DATE DE L'OPERATION	NATURE DE L'OPERATION	MODALITES DE L'OPERATION
18/06/2018	Cession d'actions par le Département	Vente de 1 200 actions pour un montant de 12 000€ à l'UDSIS
12/11/2018	Cession d'actions par le Département	Vente de 1 200 actions pour un montant de 12 000€ à la communauté des communes Corbières Salanque Méditerranée
15/04/2019	Cession d'actions par le Département	Vente de 2 400 actions pour un montant de 24 000€ aux communes de Latour de Carol, Err, Osséja et Saillagouse
19/10/2021	Cession d'actions par le Département	Vente de 85 actions pour un montant de 850€ à la commune de Reynès et à la communauté de communes du Haut Vallespir

V. BILAN DE GOUVERNANCE

V.1 - Réunions du conseil d'administration

NOMBRE DE REUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	DATE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	TAUX DE PRESENCE DES ADMINISTRATEURS
1	03/05/2022	67%
2	11/10/2022	50%
3	06/12/2022	50%
TOTAL	3	

V.2 - Réunions de l'assemblée spéciale (le cas échéant)

NOMBRE DE REUNIONS DE L'ASSEMBLEE SPECIALE	DATE DE L'ASSEMBLEE SPECIALE	TAUX DE PRESENCE DES REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE OU DU GROUPEMENT
1	03/05/2022	36%
2	11/10/2022	23%
3	06/12/2022	26%
TOTAL	3	

V.3 - Réunions de l'assemblée générale

NOMBRE DE REUNIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE	DATE DE L'ASSEMBLEE GENERALE	TAUX DE REPRESENTATION DES ACTIONNAIRES
1	31/05/2022	53%
TOTAL	1	

V.4 - Informations sur la rémunération des représentants de la collectivité ou du groupement actionnaire, mandataires sociaux

REPRESENTANTS / MANDATAIRES SOCIAUX	REMUNERATION BRUTE ANNUELLE
COLLECTIVITES	NEANT
MANDATAIRE SOCIAL	4 749€

V.5 - Principaux risques et contrôles dont fait l'objet la société

a - Principaux risques et incertitudes

Les principaux risques auxquels est exposée la SPL Pyrénées Orientales Aménagement sont les contraintes et le durcissement de la réglementation en matière d'urbanisme et d'environnement. Ceci fait peser un risque fort de non-renouvellement du portefeuille actuel des concessions, alors que ces dernières sont la principale source de rémunération de la société.

b - Contrôle interne

Un guide interne a été mis en place pour encadrer tout le processus de passation des marchés publics ; ce guide décrit :

- la composition, le fonctionnement et les pouvoirs de la commission d'appel d'offres et du jury
- les procédures pour la passation des marchés et accords-cadres conclus selon une procédure adaptée
- les seuils de publicité et de mise en concurrence et les procédures correspondantes pour les marchés de fournitures et services et pour les marchés de travaux.

Des formations sont également organisées chaque année pour actualiser les connaissances des salariés sur les obligations en la matière.

c - Contrôles externes

Le tableau récapitule les contrôles exercés au cours de l'exercice écoulé :

CONTROLE	DATE	REMARQUES FORMULEES
CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES	NEANT	
SERVICES FISCAUX	NEANT	
INSPECTION GENERALE DES FINANCES	NEANT	
MISSION INTERMINISTERIELLE D'INSPECTION DU LOGEMENT SOCIAL	NEANT	
URSSAF	NEANT	
AUTRES : ...	NEANT	

V.6 - Contrôle analogue

Pour les collectivités n'étant pas directement représentées au conseil d'administration, le juge français estime que le contrôle analogue ne va pas de soi. Les dispositions concernant l'assemblée spéciale doivent être rigoureuses :

- en la dotant de pouvoirs de contrôle et d'intervention au conseil d'administration, exercés par l'administrateur représentant les actionnaires la composant, pour leur compte ;
- en renforçant son rôle, notamment en la faisant statuer explicitement sur les sujets qui seront abordés lors du conseil d'administration.

Les dispositions mises en place par la SPL au niveau de l'assemblée spéciale sont les suivantes :

- chaque séance du conseil d'administration est précédée d'une réunion de l'assemblée spéciale, au cours de laquelle est examiné l'ensemble des questions à l'ordre du jour du conseil,
- à cette occasion, les membres de l'assemblée donnent à leurs administrateurs des consignes de vote, qui sont impératives,

- ces membres (ou l'un d'entre eux) peuvent demander aux administrateurs l'inscription de questions à l'ordre du jour.

Les administrateurs peuvent également être mandatés pour exercer au nom des membres de l'assemblée tout contrôle qu'ils jugeront bon sur la société.

Les membres de l'assemblée spéciale, sont invités à assister à chaque conseil d'administration, en tant que censeurs. Ces derniers, bien qu'ils n'aient qu'un rôle consultatif, peuvent ainsi intervenir dans le débat du conseil. De son côté, le conseil d'administration s'interdit de délibérer sur une question qui n'aurait pas été précédemment examinée par l'assemblée spéciale.

Selon une analyse de la SCET, ces dispositions prises par la SPL permettent de sécuriser la contractualisation de gré à gré avec un actionnaire minoritaire.